



CONSEIL SYNDICAL DU CANAL DE CARPENTRAS

COMPTE RENDU DE REUNION DU 31 Janvier 2022

Présents : M. Alain Guillaume (Président), Hubert Rey (Vice-Président), Annie Caizergue, Pierre Gontier, Jean Claude Dany, André Roux, Daniel Leydier, Jean Marie Salvadori, Brigitte Tramier (Syndics Titulaires), Frédéric Veve, André Bernard (syndics suppléants)

Syndics Titulaires ayant donné procuration :

M. Michel Alamercery à M. Hubert Rey

M. Pascal Granget à M. Alain Guillaume

M. Gaby Bezert à M. Alain Guillaume

Absents Excusés : M. Philippe Etcheberry, Alain Bon, Bernard Vaton, Pierre Courbet, Sébastien Mazoyer (Syndics Titulaires), Philippe Surdon, Gilles Bernard, Marie Françoise Bernard, Joël Bonte, Cyril Bezert, Guy Cazottes, Yvon Dunand, Guillaume Vandersteen, Léo Gras, Franck Rey, Michel Penco, Marc Isnard, Francois Biscarrat (syndics suppléants), Christian Mounier, Suzanne Bouchet (conseillers départementaux), Annie-Laure Tivoli (trésorière principale).

Invitées : Mme Sandrine PIGNARD, Mme Mélanie Richard, Mme Nadine FRIZET

Alain GUILLAUME, Président de l'ASA, reçoit les syndics dans la salle de réunion du canal de Carpentras. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance de ce Conseil Syndical.

Validation du compte-rendu de la séance précédente

M GUILLAUME rappelle que le compte-rendu de la séance du 14 décembre 2021 a été envoyé par courrier à chacun des syndics avec la convocation à la présente réunion. Le compte-rendu ne fait l'objet d'aucune remarque. **Il est adopté à l'unanimité.**

Bilan de la saison d'irrigation

Le bilan de la saison d'irrigation 2021 est le suivant :

Pour l'arrosage pression sur la Durance

Consommation Agricole : -0,6% / 2020

Consommation Jardins : -1,5% / 2020

Consommation totale : -1% / 2020

Sur le secteur Durance, les consommations sont quasi identiques à celles enregistrées en 2020

Pour l'arrosage pression sur le Rhône

Consommation Agricole : + 20% / 2020

Consommation Jardins : -13 % /2020

Consommation totale : + 14 % /2020

Sur le secteur Durance, la consommation globale du secteur a beaucoup augmenté du fait de la mise en service de la zone d'extension de plus de 70 ha sur Sérignan du Comtat.

Evolution des réseaux

Au cours de l'année 2021, nous avons posé :

- 295 bornes avec compteurs pour une surface engagée dans le périmètre d'environ 208 ha.
- 59 robinets forfaits pression pour une surface engagée dans le périmètre d'environ 1 ha 40 a

De plus, des déclarations d'arrosage gravitaire ont été enregistrées sur 27 parcelles pour une surface de 6 ha 60 a

Résultats de l'étude sur le tunnel des garrigues

Une étude de diagnostic du tunnel des Garrigues de Sarriens a été réalisée par la Société du Canal de Provence, à la suite des désordres observés par les services techniques du canal ces dernières années (déformation radier, fissures, ...). L'étude a été menée sur 1 an, entre janvier 2021 et janvier 2022 et a consisté à :

- Effectuer un état des lieux de l'ouvrage avec la réalisation de :
 - o levés topographiques de l'ouvrage
 - o investigations géoradar
 - o sondages géotechniques
- Proposer des solutions techniques pour sécuriser l'acheminement de l'eau sur la partie aval du périmètre

Pour rappel ce tunnel permet au canal de Carpentras de traverser le plateau des Garrigues de Sarriens sur une longueur de 1.3 km. L'ouvrage est composé de pierres maçonnées et se situe dans des terrains marneux argileux potentiellement gonflant. Il date de la construction du canal en 1860.

L'état des lieux a mis en évidence :

- des désordres mineurs (fines fissures, réparations anciennes dégradées, ...)
- des désordres majeurs très inquiétants : déformation du profil en travers, gonflement du radier, érosion et altération des joints de maçonnerie, ...

En résumé : Le terrain encaissant de la galerie est gorgée d'eau ce qui occasionne un gonflement de l'argile venant déstructurer l'ouvrage (déformation, gonflement, ...). L'ensemble de l'ouvrage a subi une érosion importante des joints de maçonnerie ne rendant plus étanche le revêtement et le fragilise. Des zones décomprimées et des suspicions de vides ont aussi été mises en évidence. Les conclusions sur la pérennité de l'ouvrage sont relativement inquiétantes. Le bureau d'études ne peut pas estimer la durée de vie du tunnel dans la mesure où il s'agit d'un ouvrage unique en son genre (manque de référence).

3 solutions techniques ont été proposées pour sécuriser l'approvisionnement en eau sur la partie aval de l'ouvrage, ainsi que le cout estimatif et leurs avantages et inconvénients :

- **Renforcement de l'ouvrage – 6.9 millions d'euros**

Cette solution nécessite 16 mois de travaux pendant la période de chômage uniquement (donc 8 ans de travaux). Les travaux sont complexes (technicité et accessibilité de l'ouvrage) et ne garantissent pas de pérenniser l'ouvrage dans le temps.

- **Création d'un nouveau tunnel – 6.3 millions d'euros**

Cette solution nécessite environ 8 mois de travaux qui pourraient être réalisés hors période de chômage. Elle consisterait à construire un nouveau tunnel à 50 mètres au nord de la galerie existante

par une entreprise spécialisée dans la réalisation de micro-tunnelier. **Il s'agit de la solution la plus fiable d'un point de vue technique.**

- **Création d'une station de pompage – 3.1 millions d'euros**

Cette solution consiste à implanter une station de pompage en amont du tunnel pour l'acheminer via un réseau de canalisation jusqu'à l'aval du tunnel. Les inconvénients de cette proposition sont : la nécessité d'un fonctionnement permanent de la station de pompage (en cas de panne/casse, l'eau n'est pas pompée et augmentation du niveau dans le canal), la pose de canalisation sur parcelle plantée en vigne, des coûts de fonctionnement très important liés au coût énergétique.

Avec ces éléments, les services techniques du canal vont se positionner sur la solution technique à mettre en œuvre, définir les études complémentaires techniques et réglementaires à réaliser avant la phase travaux et essayer de bâtir un plan de financement supportable par l'ASA. Le conseil syndical sera tenu informé très régulièrement de l'avancée de ce dossier très préoccupant pour l'ASA.

Budget primitif 2022

Le Projet de Budget a été présenté lors du conseil syndical du 14/12/2021, ce projet a été affiché à l'entrée des bureaux de l'ASA et n'a pas fait l'objet de remarques d'adhérents

Cependant quelques modifications ont été apportées et sont proposées à l'ensemble des syndicis.

- L'ASA va remplacer un véhicule thermique par un véhicule électrique courant 2022. A ce jour les aides de l'état ne sont pas directement déduites, il faut en faire l'avance. Donc nous sommes obligés de modifier les prévisions initiales de la façon suivante :

Augmentation du prix du véhicule et prévision de l'aide qui sera versée :

+ 13 000,00 € sur l'imputation 2182 : 39 000,00 €

+ 13 000,00 € sur l'imputation 131 : 1 843 091,00 € (aide à la reconversion)

-Déséquilibre sur opérations d'ordre : modification articles budgétaires :

+ 925,00 € sur l'imputation 6752 (chapitre d'ordre 042) : 80 925,00 €

-925,00 € sur l'imputation 678 (chapitre 67) : 24 960,00 €

-Versement de l'indemnité inflation en janvier, nouvelle imputation à prévoir :

- 3 000,00 € sur l'imputation 6413

+ 3 000,00 € sur l'imputation 6415

Détail de l'investissement pour 2022

NOM DU PROGRAMME	DEPENSES		RECETTES	
	TRAVAUX 231	ETUDE 203	SUBVENTION 131	AUTOFINANCEMENT
DENSIFICATION CARPENTRAS / SERRES/ CAROMB	823 256 €		658 605 €	164 651 €
MODERNISATION FILIOLE 10 QRT LA CROSETTE MONTEUX	378 713 €		302 971 €	75 743 €
DENSIFICATION SERIGNAN ET PIOLENC TRANCHE 2	724 613 €		579 691 €	144 923 €
RETROCESSION 4 EME ANNEE	203 625 €		203 625 €	
COMPLEMENT BELLECOUR	36 500 €		29 200 €	7 300 €
ETUDES GALAS		35 000 €	28 000 €	7 000 €
DIAG. SARRIANS		35 000 €	28 000 €	7 000 €
TOTAL	2 166 707 €	70 000 €	1 830 091 €	406 616 €
	2 236 707 €		2 236 707 €	

Achat du terrain : 50 000 €

Achat véhicules : 39 000 € (un neuf et un rachat suite Crédit-Bail)

Matériel informatique divers : 10 000 €

Deux débroussailleuses : 3 000 €

Fonctionnement :

Dépenses : 4 991 548,29 € euros HT

Recettes : 4 991 548,29 € euros HT

Investissement :

Dépenses : 2 889 304,61 € euros HT

Recettes : 2 889 304,61 € euros HT

Le conseil syndical approuve ce budget primitif 2022 à l'unanimité.

Tarifs 2022

• Éléments de contexte :

Les données INSEE indiquent que la hausse des prix à la consommation est de +2.8% en 2021

Ce chiffre global d'inflation de +2.8%, ne reflète pas la réalité des augmentations de prix auxquelles l'ASA est confrontée concernant notamment la flambée des prix sur les matières premières : intimement liées à l'activité de l'ASA:

- Fonte : + 30 % à 40 %
- Pièces métalliques pour réseau pression : + 30%
- PVC/PE : + 50% (hausse permanente depuis mai 2020)
- Augmentation du carburant : + 17,5% entre janvier 2021 et janvier 2022 (gasoil)
- Augmentation des coûts de l'électricité

En 2022, l'ASA devra également faire face à des dépenses liées notamment au vieillissement du réseau :

- rénovation des ouvrages d'art :
- Autofinancement sur le cuvelage du canal principal en hausse (le département ne le subventionne plus qu'à 40%)
- Vieillessement du réseau : certaines canalisations ont plus de 40 ans.
- Rénovation de certaines stations de pompage (hors CG)

- Besoin de formation : adhésion à un OPCA cotisation 1% formation
- Modernisation des méthodes de travail : logiciel SIG, carto à disposition des agents, logiciel de gestion des activités ...

Des frais exceptionnels et ponctuels liés à la procédure de fusion avec l'ASA de Grange-Neuve viennent s'ajouter aux dépenses 2022 (frais d'affranchissement)

Après présentation du contexte actuel, le Président propose les augmentations suivantes :

- **Proposition de tarifs : moyenne des augmentations par type de dépenses :**

	CANAL	PIOLENC UCHAUX
-Périmètre	+ 2 %	+ 2 %
-Bornes	+1,5%	+2,35%
-Arrosage gravitaire	+1,15%	
-Consommation M3 pression	+2,7%	+2,6%
-Forfait	+2,8%	
-Frais de rôle	0 %	0 %

Les membres du conseil syndical présents valident la nouvelle grille des tarifs 2022

Statut du personnel – revalorisation des grilles salariales

Depuis le 1er janvier 2021, le SMIC a augmenté de 4,11%. Le point d'indice de la fonction publique sur lequel est basé la rémunération des salariés de l'ASA n'a pas évolué depuis 2017. De plus, l'évolution du salaire en fonction des grilles de l'ASA est beaucoup plus lente que l'évolution à la hausse du SMIC. Il en résulte un déséquilibre : les salaires des agents se rapprochent du smic voir son identique au SLIC même pour des agents présents depuis 10 ans au Canal.

La commission du personnel s'est réunie le 17 janvier 2021 et a proposé d'augmenter de 10 points les indices majorés de huit grilles (+46,86 €/mois/salarié) afin de rétablir un équilibre. Il s'agit des grilles suivantes :

- Garde canal
- Conducteurs d'engins/Ouvriers spécialisés réseaux pression
- Brigadiers/Chaudronnier
- Electromécaniciens/Technicien de gestion d'ouvrages hydrauliques
- Agent d'accueil/Secrétariat
- Agent de gestion du rôle/Assistante administrative
- Technicien de chantier/Responsable agents pression/Assistante RH
- Administrateur droit des sols

Cout de la mesure pour l'ASA : 28 salariés sont concernés sur 38 : 25 000 €

Les membres du conseil syndical présents valident cette augmentation

Extension du périmètre 2021

Au cours de l'année 2021, plusieurs propriétaires ont demandé à l'ASA du Canal de Carpentras d'engager des parcelles dans le périmètre de l'ASA afin de pouvoir les irriguer.

La demande totale d'extension du périmètre de l'ASA porte sur 339 parcelles représentant une superficie de 234 ha 28 a 00 ca pour un périmètre total de l'ASA de 12713 ha 70 a 68 ca.

Cette superficie de 234 ha 28 a 00 ca représente moins de 7% du périmètre de l'ASA et chaque propriétaire demandeur a donné son accord écrit pour engager sa ou ses parcelles dans le périmètre de l'ASA.

Les membres du conseil syndical présents valident cette extension de périmètre

Demande d'occupation du domaine public

L'ASA a été sollicitée pour instruire 3 demandes d'occupation du domaine public :

- ENEDIS – AUBIGNAN (Lieux dit St Just) – DELIBERATION 2022-05
Demande de passage sur une parcelle de l'ASA (AS 26) pour effectuer un raccordement électrique.
- Mr Samir AZEHAF – CARPENTRAS (Rue Olivier de Serres) – DELIBERATION 2022-06
Demande passage sur la parcelle de l'ASA (AS 87) pour accéder à une future habitation
- Mr Camille BAYLE – CARPENTRAS (Chemin de la Lègue) – DELIBERATION 2022-08
Demande de passage sur la parcelle CD43 pour création d'une voie d'accès pour un lotissement.

Ces trois demandes ont été étudiées par la commission d'occupation du domaine public, qui a rendu un avis favorable sous réserve du respect des conditions d'autorisation spécifiques décrites précisément dans la convention d'occupation du domaine public.

Les membres du conseil syndical présents valident ces trois demandes d'occupation du domaine public

L'ASA a également été sollicitée sur 2 demandes d'acquisition de portion de parcelles :

- Mr Hervé CONNAULT – MONTEUX (Chemin du Traversier)
Demande acquisition d'une portion de parcelle de l'ASA (L 1024)
- Mme BRES – CARPENTRAS (Quartier la Garrigue – Dépôt)
Demande d'acquisition d'une portion de parcelle de l'ASA (BP 32/33)

Ces deux demandes ont été étudiées et ont reçu un avis favorable de la commission, il convient donc de monter un dossier pour avancer sur ces deux acquisitions.

Travaux de sécurisation en cours

Comme chaque année au cours de l'hiver, l'ASA réalise en interne des travaux de cuvelage du canal principal. Cet hiver, les travaux concernent les secteurs suivants :

Aubignan (200ml RD) - Pernes les Fontaines (230 ml RD et 110ml RG)
Saumane (160 ml de radier) - Jonquières (500 ml canal complet)

Le canal principal sera remis en eau à partir du 6 Février 2021

Changement de SIG/Convention

Le Président expose que la solution SIG utilisée par l'ASA du Canal de Carpentras n'est plus suivie par le développeur. L'union du canal de Luberon Sorgue Ventoux, le canal de Cabedan-neuf et le canal de l'Isle sont confrontées à la même situation.

Ces 4 structures ont donc cherché un nouveau logiciel de SIG. La solution d'une prestation mutualisée entre les quatre est apparue très avantageuse d'un point de vue financier (gain de 6000€ HT pour l'ASA du canal de Carpentras). Pour mettre en œuvre cette solution mutualisée, un maître d'ouvrage entre les 4 doit être désigné.

L'Union du Canal Luberon Sorgue Ventoux s'est portée volontaire pour endosser la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Il est également nécessaire de signer une convention de délégation de maîtrise d'œuvre pour définir les modalités techniques et financières du transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage de l'ASA du canal de Carpentras vers l'union pour la réalisation de cette prestation.

Le Coût total de la prestation est de 26 000 € HT et se répartie de la façon suivante :

- Achat/Installation/Licence :
 - Union : 21%
 - ASCO Cabendan-Neuf : 21%
 - ASCO Canal de l'Isle : 21%
 - ASA Canal de Carpentras : 37%

- Formation/maintenance/Hébergement :
 - Union : 25%
 - ASCO Cabendan-Neuf : 25%
 - ASCO Canal de l'Isle : 25%
 - ASA Canal de Carpentras : 25%

Grandes orientations de travail pour 2022

Le tunnel des Garrigues constitue une des préoccupations principales et doit faire l'objet d'un investissement important de toute l'équipe de direction. Il sera nécessaire d'avancer sur le choix d'une solution technique et la définition des études complémentaires à mener. En parallèle, un travail de fond pour boucler un plan de financement devra être mené.

La fusion avec Grange-Neuve doit se concrétiser au 1^{er} janvier 2023. Pour aboutir à cette fusion, un temps de travail important de la direction sera consacré à ce projet.

Suite à l'étude de modernisation du secteur de Sarrians réalisée en 2021 par la SCP, des études réglementaires et environnementales doivent être menées avant de pouvoir entrer dans la phase opérationnelle du projet.

La mise en place du nouveau SIG et sa prise en main par l'ensemble des agents est également un point fort de l'année.

Questions Diverses

- **Lutte incendie - Conventions de superposition de gestion du domaine public entre ASA et commune – Indemnisation financière 2021**

Le réseau d'irrigation sous pression de l'ASA comporte 84 points d'eau incendie. L'implantation de ces points d'eau est encadrée par des conventions de superposition de gestion du domaine public, convenues entre l'ASA et les communes concernées.

Au sein de l'article « Dispositions financières », la convention prévoit que chaque commune prendra en charge tous les surcoûts et les manques à gagner générés par la présence des points d'eau incendie, pour l'ASA dans la réalisation de ses missions. Le calcul de cette indemnisation est annuel et détaillé dans cet article.

Pour l'année 2021, 14 communes sont concernées par la mise en place des conventions de superposition de gestion du domaine public pour un montant d'indemnisation total de 12 332.72 €.

Voici le détail :

Commune	Nombre de PEI conventionné en 2021	Montant de l'indemnisation pour l'année 2021
Bedoin	6	223,32 €
Blauvac	4	148,88 €
Carpentras	5	186,10 €
Flassan	1	37,22 €
Mazan	1	37,22 €
Monteux	6	223,32 €
Mormoiron	12	446,64 €
Piolenc	34	10 471,72 €
Saumane de Vaucluse	2	74,44 €
Uchaux	3	111,66 €
Velleron	2	74,44 €
Venasque	6	223,32 €
St Hippolyte du Graveyron	1	37,22 €
St Pierre de Vassols	1	37,22 €

Le conseil syndical après en avoir délibéré valide les montants d'indemnisation 2021 de chaque commune exposée ci-dessus

- **Convention « Le champ des possibles » : travaux de débroussaillage**

Le Président précise que l'association « le champ des possibles » a contacté l'ASA afin de lui proposer ses services. Cette structure permet l'accueil, l'embauche, et la remise à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles.

Le Président précise que des travaux de nettoyage et débroussaillage des berges du canal pourraient être réalisés dans le cadre d'une convention passée entre cette association et l'ASA du Canal de Carpentras.

Ainsi, étant donné les besoins du canal en termes d'entretien des berges du canal principal, il est proposé de conclure une convention pour la période du 1 février 2022 au 31 décembre 2022 pour un cout horaire de 117 €, total net de taxe.

Le conseil syndical après en avoir délibéré valide cette convention

- **Bilan des travaux facturés**

Tout au long de l'année 2021, l'ASA réalise des travaux de raccordement, déplacement ou suppression de bornes ou conduite, réparations diverses qu'elle facture conformément au règlement de service

Le Président présente l'état des différents travaux en 2021 pour un montant total HT de 359 238,06 €

Le conseil syndical après en avoir délibéré valide l'état des travaux facturés par l'ASA

- **Nouveaux locaux**

Le 2 décembre 2021, le président de l'ASA et la directrice ont présenté le projet au Sous-préfet de Carpentras. Suite à cette rencontre, M. le Sous-Préfet, a organisé une réunion entre les services de l'Etat (DDT), la mairie de Carpentras et le Canal le 21 décembre.

Cette réunion a permis d'échanger sur la compatibilité du projet avec le zonage du PLU de Carpentras.

Selon la mairie de Carpentras, le projet de l'ASA est compatible avec le PLU de la commune du fait de l'article A2 du PLU en zone A qui indique que : « les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectifs ne mettant pas en cause la vocation de la zone » sont autorisées

Les services de la DDT de Vaucluse ne partagent pas cette analyse et pour eux, le projet de l'ASA n'est pas compatible avec l'activité agricole de la zone.

Le Sous-Préfet de Carpentras a donc fait la proposition de délimiter un STECAL (Secteur de Taille et de Capacité Limitée) dans le cadre de la procédure de révision du PLU de Carpentras

Le 20 janvier 2022, le Président et l'ASA ont rencontré le maire de Carpentras et lui ont demandé officiellement la délimitation d'un STECAL. Le 25 janvier 2022, l'ASA recevait une réponse favorable du maire de Carpentras.

L'objectif est de déposer le permis au cours de l'été 2022

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été épuisés, M. GUILLAUME lève la séance.